

Casseurs de pub-*La Décroissance*
11, place Croix-Pâquet
69001 LYON
tél. : 04 71 00 09 82

Lyon, le 1er mars 2006

A l'attention du Conseil d'administration de *Silence*

Bonjour,
Veillez trouver ci-joint le droit de réponse que vous nous avez demandé.

Début du droit de réponse

Le lundi 16 février, Casseurs de pub-*La Décroissance* envoyait le courrier ci-dessous au Conseil d'administration de la revue *Silence*.

« Monsieur, Madame,
Suite à la contre-vérité diffamatoire de monsieur Alexandre Esteban parue dans la revue *Silence*, l'association Casseurs de pub-*La Décroissance* tient à affirmer qu'elle n'a jamais utilisé son fichier d'abonnés, déclaré à la CNIL, du journal *La Décroissance* et de la revue *Casseurs de pub*, pour le Parti pour la décroissance (initiative totalement indépendante du journal *La décroissance* où différentes sensibilités s'expriment). Nous vous demandons d'en informer vos lecteurs sans ambiguïté, en page 2 et en pages courriers de votre revue. Nous nous réservons par ailleurs la possibilité d'entreprendre une procédure judiciaire contre les auteurs de ces faits. Nous sommes surpris que la revue *Silence* n'ait pas cherché à vérifier cette information. Nous demandons à rencontrer le Conseil d'administration de la revue *Silence* sur ce sujet. »

Nous précisons le 22 février :

« - Partageant les mêmes locaux et présents pendant toute la rédaction et mise en page de la revue *Silence*, la rédaction de *La Décroissance* juge incompréhensible qu'une telle information, dont, dans tous les cas, on ne peut ignorer la portée, n'ait pas été vérifiée. »

Pour toute réponse, voici le courrier du Conseil d'administration de la revue *Silence* datée du 25 février 2006.

« A l'attention de l'équipe de casseurs de pub-*La Décroissance*

Bonjour,

A propos du texte écrit par Alexandre Esteban, nous vous rappelons qu'il s'agit simplement d'un courrier des lecteurs et votre attitude nous étonne. Si nous ne nous trompons, vous faites de la provoque, non ? Et cela impose en principe d'avoir les nerfs solides...

*Donc, nous le répétons, Alexandre Esteban a agi en simple lecteur et de *Silence* et de *La Décroissance*. Il s'exprime ici ni comme rédacteur ni comme éditorialiste de *Silence*. Si sa réaction vous déplaît, vous aurez comme tout le monde un droit de réponse normal. Le fait de travailler dans les mêmes locaux ne vous confère aucun privilège sur ce point.*

Nous n'avons pas fait d'enquête avant publication du courrier incriminé, pas plus que d'habitude.

Nous ne l'avons pas trouvé diffamatoire puisqu'il ne s'en prenait pas aux personnes mais seulement aux idées et à leur mode d'expression.

Quand à votre proposition de rencontre, nous ne la jugeons pas nécessaire et ne nous y répondrons pas favorablement. Nous espérons toutefois que nos deux associations resteront en bons termes.

Cordialement

*Le Conseil d'administration de la revue *Silence* »*

Nous laisserons donc les lecteurs de *Silence*, à partir de cette réponse de leur revue, tirer les conclusions du niveau de déontologie et de probité de la revue qu'ils tiennent entre leurs mains.
Casseurs de pub-*La Décroissance*

Fin du droit de réponse